

Consignes en cas de sinistre, incendie et évacuation



Quiconque aperçoit un début d'incendie doit

- **ALERTER** En téléphonant **SYSTEMATIQUEMENT** au **18** (depuis un poste fixe)
- **PREVENIR** son entourage
- **ATTAQUER** la base des flammes avec un extincteur (EPI)



Dès réception de l'ordre d'évacuation donné par les sirènes ou par les responsables sécurité et encadrement



Ne perdez pas de temps, fermez les fenêtres et les portes.

Quittez votre poste de travail calmement en suivant les directives des personnes chargées de l'évacuation (guide-file et serre-file) porteurs de brassard.



POINT DE RASSEMBLEMENT

Rejoignez le point de rassemblement en suivant le guide file.

Dès votre arrivée, regroupez-vous par SERVICES, LABOS, ÉQUIPES, BUREAUX, afin que le CONTRÔLE des PRÉSENTS puisse être immédiatement fait par l'encadrement.

EN TOUTE CIRCONSTANCE : GARDEZ VOTRE CALME

➡ **Exercices**



Des exercices incendie et évacuation du personnel sont organisés sur le site. Ils peuvent être déclenchés sans préavis. **Soyez PRÊT !**

LES NUMEROS D'URGENCE
(depuis un poste fixe)

18 Incendie et tout sinistre
15 Urgences médicales

NE RACCROCHEZ JAMAIS LE PREMIER !

Le point de rassemblement



THALES



Fiches Environnement Sécurité

Consignes Intervenants Extérieurs Thales SGF site de Labège

Thales, en tant qu'industriel, se doit de maîtriser les impacts de ses activités, produits et services, sur son personnel, ses clients ainsi que sur l'environnement. Cette maîtrise représente le **facteur majeur de pérennité et de développement durable de notre entreprise**.

C'est pourquoi, en déclinaison des objectifs du Groupe, le site de Thales SIX GTS France de Labège met en œuvre un ensemble de dispositions visant à la **protection des personnes et de l'environnement** dans lequel ils évoluent.

Pour répondre à ces engagements, notre démarche d'amélioration continue est structurée par la mise en place d'un Système de Management de l'Environnement et de la Sécurité au travail, reposant sur le **référentiel OHSAS 18001** et sur la **norme ISO 14001**.

Il est de la **responsabilité de chacun d'entre nous** de mettre en œuvre les bonnes pratiques permettant la protection de notre environnement et **l'amélioration de nos performances** en la matière.



Environnement

Tri des déchets



Vous trouverez des conteneurs gris dédiés aux déchets courants aux espaces café, ainsi que dans les locaux de reprographie.

En complément, des containers spécifiques de tri sont installés sur le site, permettant de séparer la collecte des :



- Papiers,
- Cartons,
- Bouteilles plastique,
- Canettes en métal,
- Bouchons en plastique,
- Piles,
- DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

Merci de respecter les consignes affichées sur chaque bac !

Énergie et ressources naturelles



Les gestes de chacun permettent de sauvegarder nos ressources naturelles :

- Pensez à éteindre la lumière en sortant des espaces réunion.
- Arrêtez votre ordinateur le soir en quittant votre travail.
- En cas de dysfonctionnement, contactez votre relais HSE / Moyens Généraux de manière à intervenir rapidement.

Émission de CO₂



• Lorsque cela est possible, préférez la visio-conférence plutôt que le déplacement en avion, gros générateur de CO₂. Plusieurs salles de visio-conférence sont disponibles sur le site, leur réservation se fait dans Video-online.

• Notre site est situé à proximité du Canal du Midi et sa piste cyclable. Avec plus de 200 jours par an sans pluie, privilégiez les déplacements doux, à vélo, en rollers ou même à pieds !

Santé et Sécurité

Identification des risques et principes de sécurité



• Un plan de prévention a été établi avec votre entreprise afin de lister les risques auxquels vous serez confronté au cours de votre travail. Lors de votre arrivée, un plan de formation spécifique a été mis en place pour vous permettre d'appréhender ces risques et d'assurer votre propre sécurité et celle de vos collègues.

• Prenez connaissance de la signalétique présente sur le site : elle renseigne sur la nature des risques présents et précise les consignes d'urgence.

• Respectez les avertissements et les interdictions en vigueur.

• Portez les équipements de protection adaptés qui vous ont été fournis.



• N'intervenez sur un équipement particulier que si vous êtes détenteur d'une habilitation appropriée.

• Respectez l'interdiction de fumer dans les locaux.



• Il est interdit d'introduire des produits chimiques dangereux sur le site.

Service médical



• En cas d'accident corporel, faites rechercher un SST (Sauveteur Secouriste du Travail), identifiable au macaron affiché sur la porte de son bureau et contactez le plus rapidement possible l'infirmerie en composant le 15 depuis un poste fixe.

Restez près de la victime, protégez-là, délimitez un périmètre de sécurité.



• **Ne déplacez pas la victime**, sauf si elle reste exposée à un risque grave.

- Tout accident doit être signalé auprès :
 - du Médecin du Travail (05 62 88 80 43)
 - du Relais HSE (06 72 76 38 09)